

C.A.P.  
VENTE RELATION CLIENTÈLE - OPTIONS A & B

EPREUVE : EP3 - Initiation juridique et économique

Le présent document comporte 2 pages numérotées 1/2 à 2/2

**CORRIGÉ - BARÈME**

page 1/2

**PREMIERE PARTIE****Total : 10 points**

<b>NOM DE L'ENTREPRISE</b>	<b>SECTEUR</b>	<b>JUSTIFICATION</b>
Les vergers de la Drôme	Secteur primaire <b>1 point</b>	Entreprise agricole <b>1 point</b>
Monts Jura Tourisme	Secteur tertiaire <b>1 point</b>	Agence de voyage, donc secteur des services <b>1 point</b>
GMF Assurances	Secteur tertiaire <b>1 point</b>	Compagnie d'assurances donc secteur des services <b>1 point</b>
SONY	Secteur secondaire <b>1 point</b>	Entreprise industrielle (construction de matériel hifi, électronique, informatique ...) <b>1 point</b>
RENAULT	Secteur secondaire <b>1 point</b>	Entreprise industrielle (construction d'automobiles...) <b>1 point</b>

**SECONDE PARTIE****Total : 10 points**

	LES FAITS	LES PARTIES EN PRESENCE	LE TRIBUNAL COMPETENT	LA JUSTIFICATION
Cas n° 1	Madame MIRRA travaille actuellement dans un salon de coiffure. Son patron l'oblige à travailler huit heures consécutives sans prendre de pause. De plus, il l'accuse, sans preuve, d'avoir volé dans la caisse et veut donc la licencier sans préavis ni indemnités.	Mme MIRRA et son patron <b>0,5 point</b>	Conseil des Prud'hommes <b>1 point</b>	Litige lié au contrat de travail (entre salarié et employeur) <b>1 point</b>
Cas n° 2	Monsieur CROISSANT est boulanger. Il a différents fournisseurs qui lui livrent les matières premières dont il a besoin pour son activité : farine, levure, sucre, chocolat... Mais il découvre ce matin que son fournisseur de beurre lui a vendu des produits périmés dont il a déjà payé la facture. Son fournisseur refuse de la rembourser.	Monsieur CROISSANT et un fournisseur <b>0,5 point</b>	Tribunal de commerce <b>1 point</b>	Litige entre deux personnes qui ont le statut de commerçant <b>1 point</b>
Cas n° 3	Monsieur BOUGON reçoit la visite d'un contrôleur des impôts qui veut vérifier sa déclaration de revenus. Le contrôleur trouve des erreurs et décide d'appliquer un redressement fiscal de 5 000 F à Monsieur BOUGON. Ce dernier conteste cette décision.	Monsieur BOUGON et l'administration <b>0,5 point</b>	Tribunal administratif <b>1 point</b>	Litige entre un particulier / usager et l'administration / les pouvoirs publics <b>1 point</b>
Cas n° 4	Monsieur ROMUALD est dans son jardin lorsqu'il aperçoit un ballon traverser sa cour et casser une vitre de sa maison : c'est le fils du voisin qui l'a envoyé accidentellement. La réparation va coûter 3 000 F mais son voisin refuse de payer.	Monsieur ROMUALD et son voisin <b>0,5 point</b>	Tribunal d'instance <b>1 point</b>	Litige entre deux particuliers d'un montant inférieur à 30000 F <b>1 point</b>